

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Dispositif emploi accompagné Passerelle pour l'emploi

Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales

Dispositif emploi accompagné

Adresse 53 rue Russeil – 44 000 Nantes

Tel / Mail 02 51 25 06 40- passerellepourlemploi@adapei44.asso.fr

www.adapei44.fr

www.passerellepourlemploi.com

Association membre de l'Unapei

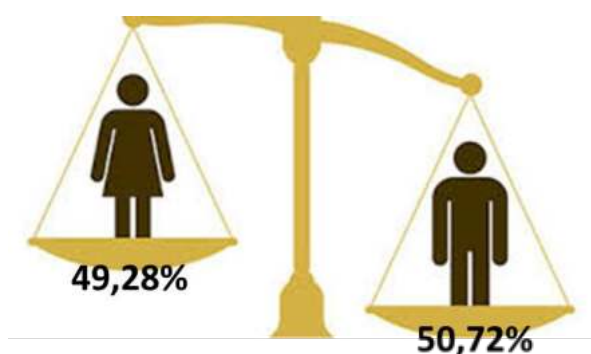
Préambule

Le dispositif d'emploi accompagné a été mis en place en décembre 2017 suite à un appel à candidature lancé par l'ARS, l'AGEFIPH, le FIPHFP et la DIRECCTE. Les premières orientations de la CDAPH vers le dispositif ont été notifiées le 22 décembre 2017 et les premiers accompagnements ont démarré le 26 décembre 2017.

La montée des effectifs s'est déroulée tout au long de ces 3 années : 2018, 2019 et 2020 pour atteindre le nombre de **69 personnes accompagnées en 2020** répondant ainsi aux objectifs fixés suite à un abondement supplémentaire de l'Agefiph au 1^{er} janvier 2020.

I/ PERSONNES ACCOMPAGNEES

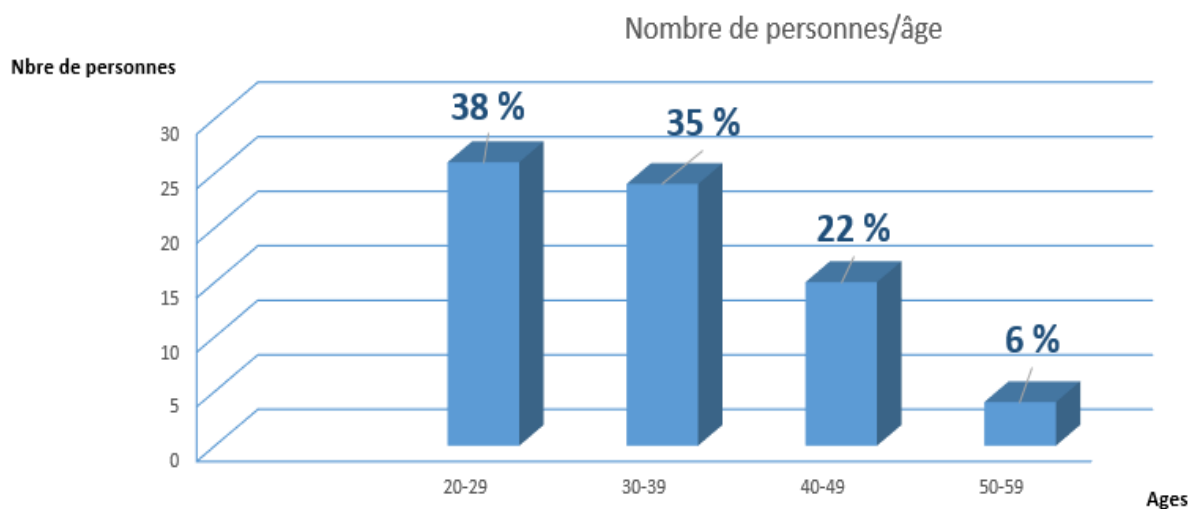
A/ Répartition hommes/femmes



Un rééquilibrage s'est opéré entre 2019 et 2020 sur la répartition hommes/femmes pour atteindre presque la parité.

B/ Répartition par âge des personnes accompagnées :

Moyenne d'âge : 34,42

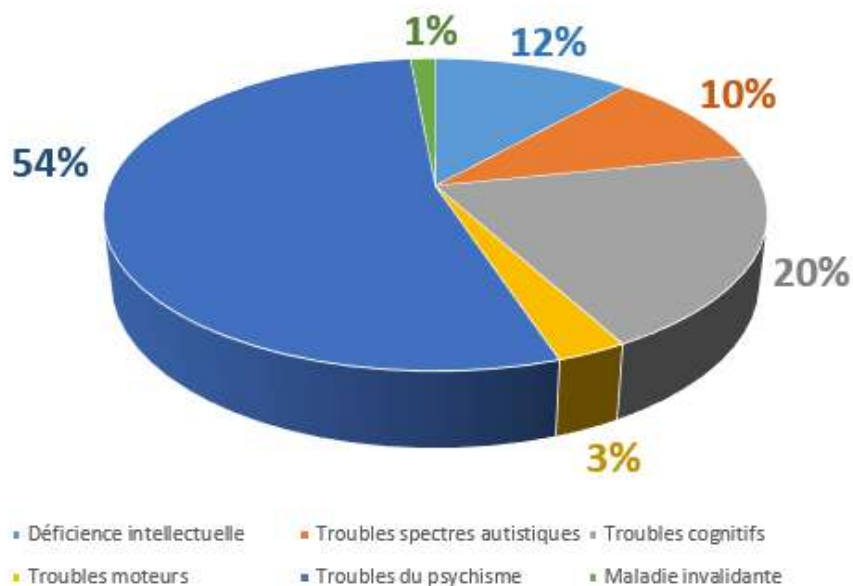


C/ Flux au cours de l'année 2020

14 nouvelles personnes ont pu intégrer le dispositif au cours de l'année 2020 malgré les périodes de confinement et les restrictions sanitaires. Certains premiers échanges ont été réalisés en visio de manière à enclencher l'accompagnement et éviter des délais d'attente trop longs.

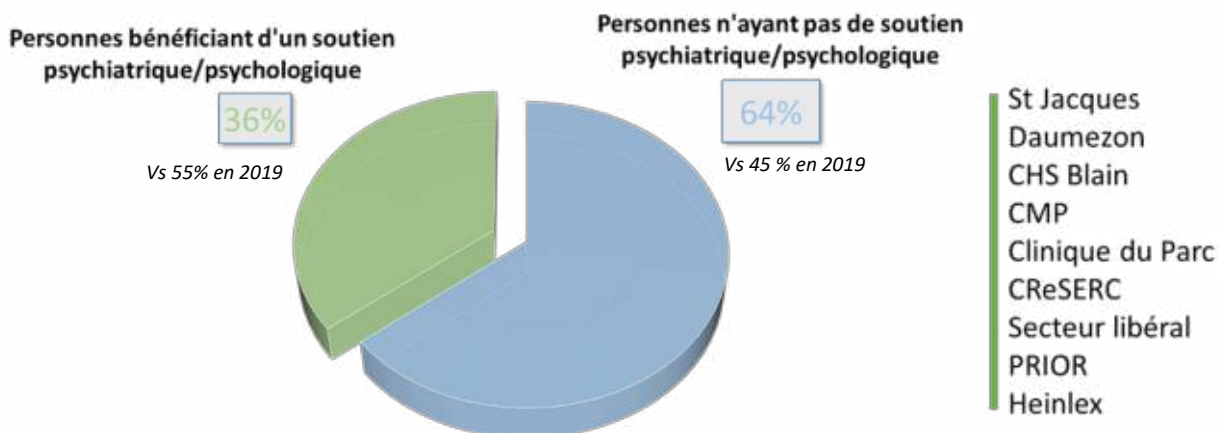
Ces premiers contacts étaient essentiels pour donner espoir aux personnes dans cette période vécue comme anxiogène.

D/ Typologie de handicap des personnes accompagnées



A noter que le handicap enregistré s'appuie sur le déclaratif des personnes à l'entrée du dispositif. Au cours de l'accompagnement, il est constaté que les difficultés psychiques ont été parfois minimisées par les personnes.

Il conviendra, sans doute à l'avenir, de quantifier de manière plus précise ces données qui laissent à penser un taux de personnes avec des troubles psychiques plus important.



Depuis le démarrage des accompagnements en 2017, 7 personnes ont dû être réhospitalisées. Un chiffre en augmentation par rapport à 2019 (1 seule personne) que l'on peut, en partie relier à la période difficile de crise sanitaire de 2020.

16 personnes ont initié une démarche de soin, parallèlement à leur recherche d'emploi. Cette approche vers un suivi psychiatrique ou psychologique s'inscrit dans la durée car certains candidats y restent réfractaires du fait d'expériences douloureuses/ mal vécues dans le passé.

L'arrivée de 14 nouvelles personnes en 2020 explique également la baisse du nombre de personnes bénéficiant d'un soutien psychiatrique/psychologique.

Cette baisse s'explique également de manière positive dans la logique de rétablissement en santé mentale, car certains candidats, du fait de l'accompagnement et de la mise en emploi n'ont plus besoin de ce type de suivi car leur situation a pu se stabiliser.

E/ Déploiement géographique

Le dispositif emploi accompagné est présent sur l'ensemble du territoire de Loire-Atlantique.

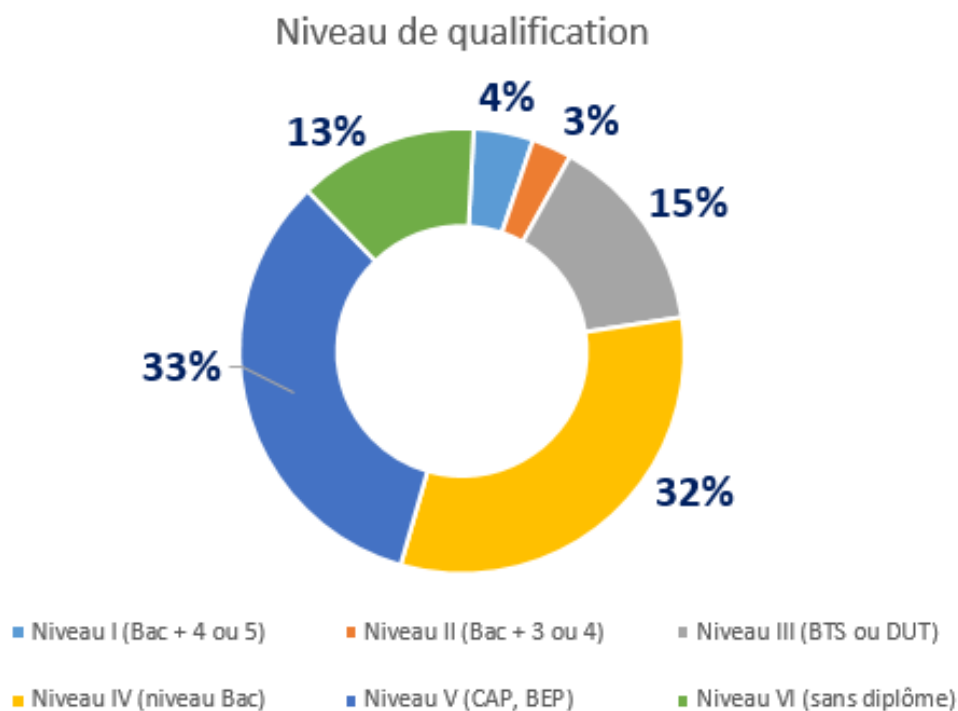
A noter qu'en 2020, une job coach a été localisée sur le territoire de St Nazaire afin de déployer davantage le dispositif sur l'Ouest du département. Cette stratégie de territorialisation montre toute sa pertinence car nous sommes passés de 9 personnes à 17 personnes accompagnées sur ce territoire.



F/ Niveau de qualification des candidats accompagnés

Il est à noter que 78% des personnes accompagnées sont peu ou non qualifiées (maximum

Bac) nécessitant un soutien renforcé dans l'accès et le maintien dans l'emploi.

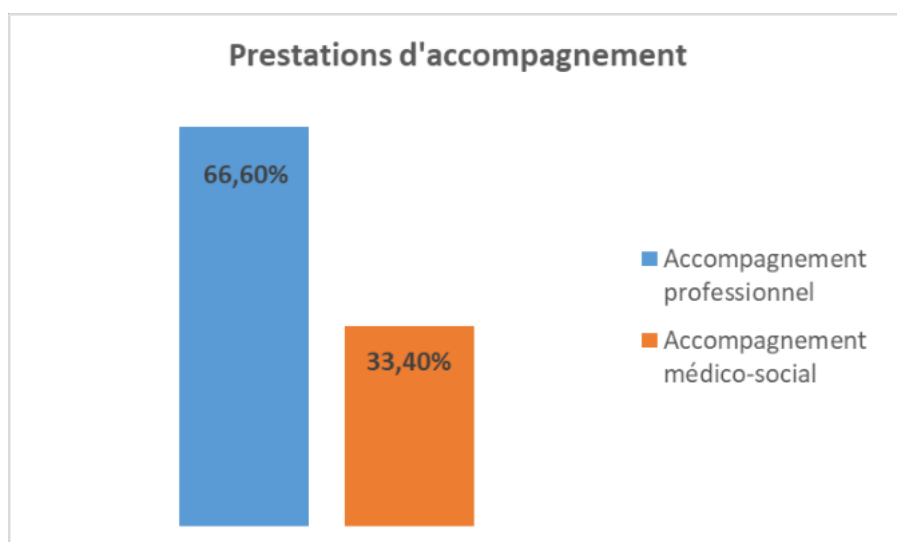


II/ PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

A/ Prestations d'accompagnement proposées

Sur l'année 2020, les prestations d'accompagnement portent principalement sur l'accompagnement professionnel.

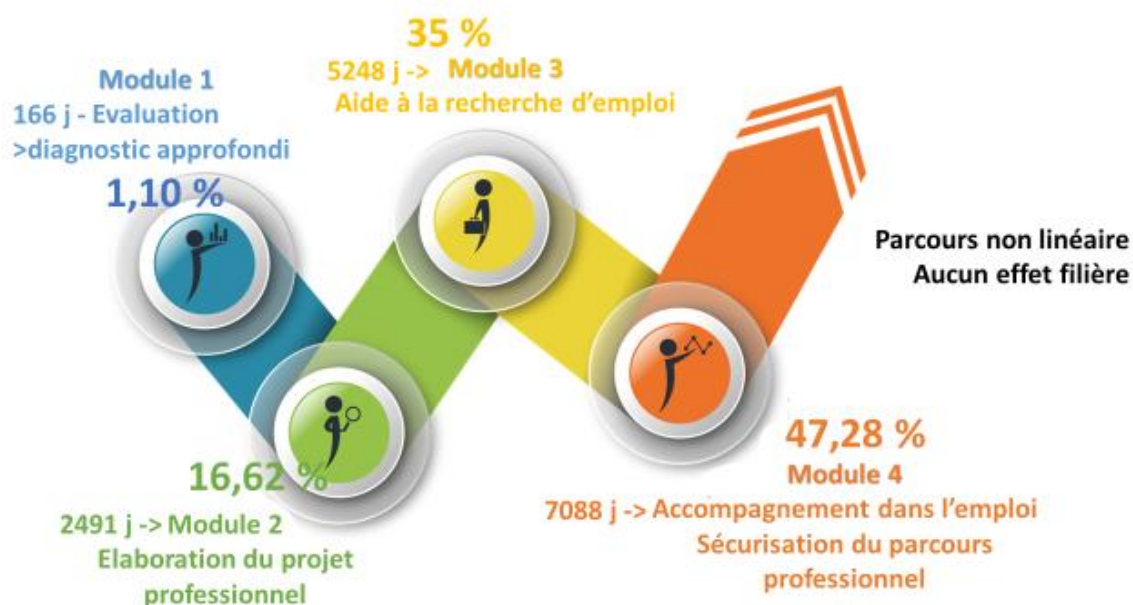
L'axe médico-social est également pris en compte de manière à lever les freins à l'emploi.



B/ Accompagnement professionnel : Répartition par module (base = 69 personnes accompagnées)

Le dispositif d'emploi accompagné s'appuie sur la méthode IPS, Individual Placement and Support avec notamment pour principe d'action une mise en emploi rapide (Place and train) ce qui explique que les modules 3 (aide à la recherche d'emploi) et 4 (accompagnement dans l'emploi et sécurisation du parcours) mobilisent majoritairement le temps consacré.

A ce titre, au cours de l'année 2020, le temps moyen d'intégration en entreprise, à compter de l'entrée dans le dispositif s'établit à 160 jours soit 5 mois ½.



B-1/ Parcours en entreprise

Malgré une année 2020 particulière avec 2 confinements et des secteurs d'activité fortement impactés par la crise sanitaire,

- **37 nouveaux contrats de travail ont été signés au cours de l'année 2020, concernant 26 personnes dont**

26 dans le secteur privé
11 dans la fonction publique

- **Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)**

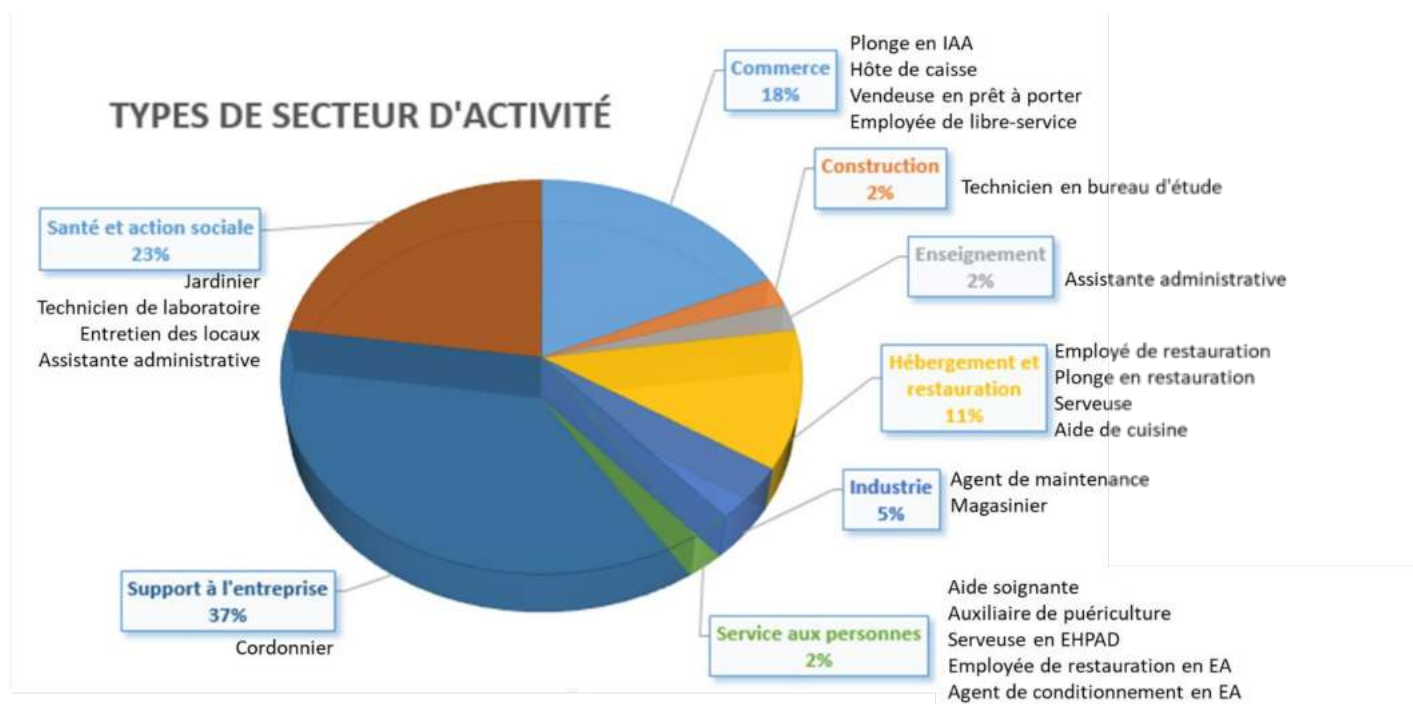
Les mises en situation professionnelle ont été, cette année, plus difficiles à mobiliser du fait de la crise sanitaire : conditions sanitaires à respecter, télétravail ne permettant pas l'accueil de stagiaires et visibilité limitée des entreprises sur leur plan de charges.

Malgré ces conditions particulières,

Au cours de l'année 2020, 10 PMSMP ont été réalisées au bénéfice de 7 personnes.

Auxquelles s'ajoutent 4 actions d'un jour/un métier pour 1 personne.

B-2/ Secteurs d'activité



B-3/ Domaines d'intervention en entreprise

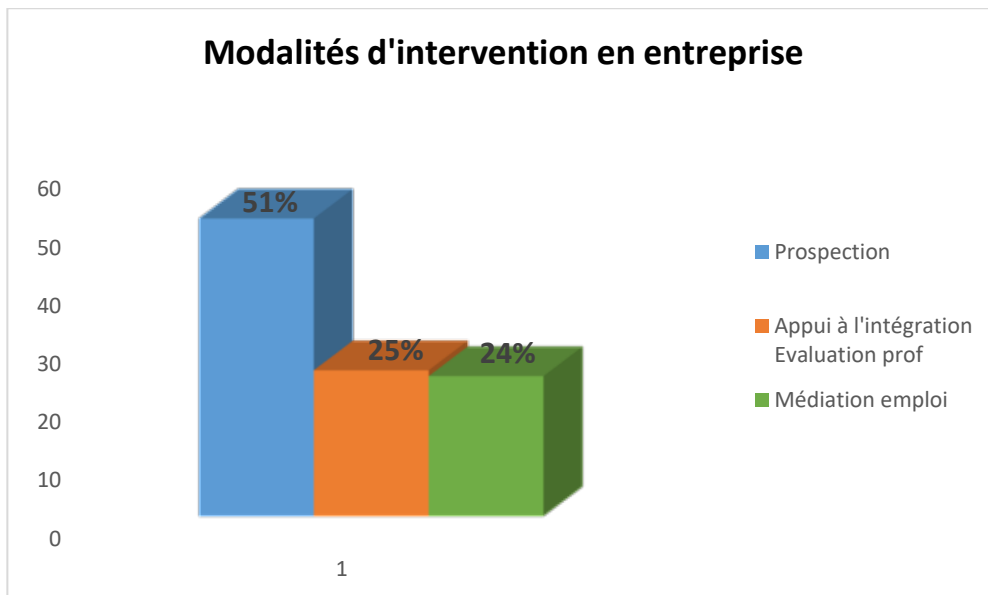
Les job coach du dispositif sont amenés à intervenir en entreprise en amont pour sensibiliser au handicap, ainsi que tout au long du processus d'intégration afin de sécuriser l'emploi.

Les démarches de prospection comprennent à la fois les relations avec les entreprises pour identifier des postes potentiels répondant aux souhaits des personnes, la réponse aux offres, la mise en place des stages.

L'appui à l'intégration intègre la sensibilisation au handicap, l'aide à l'organisation du poste de travail, le suivi pour faciliter la progression de la personne sur son poste et l'étude des compensations à mettre en œuvre

La médiation permet de travailler sur les relations au travail avec les collègues directs, la hiérarchie, éviter les interprétations mutuelles. La médiation peut aussi passer par des actions de sensibilisation au handicap.

Pour l'année 2020, les principaux domaines d'intervention se sont répartis de la manière suivante :

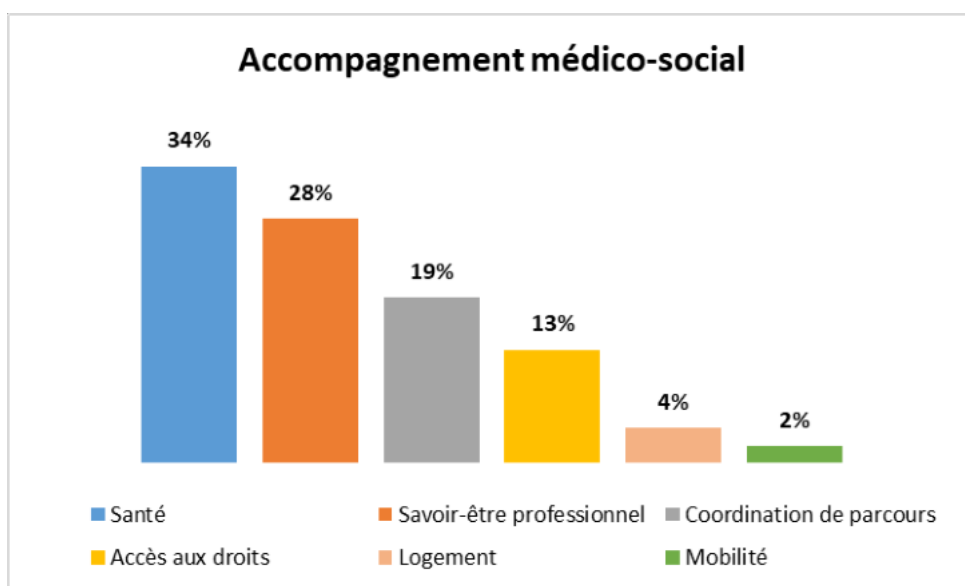


C/ L'accompagnement médico-social

Au-delà de la dimension professionnelle, le dispositif « Emploi Accompagné » étaye son accompagnement par un soutien médico-social sur les axes périphériques à l'emploi. Au cours de l'année 2020, ces actions ont représenté un tiers du temps d'accompagnement des job coach.

Il vise à travailler sur les axes périphériques à l'emploi qui peuvent venir freiner le projet d'accès à l'emploi ou mettre en péril un contrat de travail. L'accompagnement médico-social recouvre plusieurs axes :

- La santé avec l'activation de suivi médical notamment en santé mentale,
- les savoir-être professionnels fortement attendus par les employeurs,
- les relations avec les partenaires (mesure de protection, service social de proximité, ..),
- l'accès aux droits notamment l'AAH mais également le logement.



D/ Modalités d'intervention auprès des personnes

Au regard des besoins identifiés, du secteur géographique des candidats, de leur autonomie dans les déplacements, du territoire de prospection les job coach proposent des lieux de rencontres modulés aux candidats.

Selon les besoins et la complexité des situations, des entretiens avec la famille peuvent également être proposés.

Pour l'année 2020, sont représentées ici les différentes modalités d'intervention auprès des personnes



Les interventions se font majoritairement en proximité des lieux de vie des personnes (entretien en extérieur et au domicile). Les rencontres avec les entreprises concernent les tripartites, évaluations et médiations réalisées, hors prospection.

Par rapport à 2019, le nombre de rendez-vous manqués a fortement baissé passant de 23% à 6.63%. On peut supposer que le sens de l'accompagnement est mieux compris par les candidats après ces 3 années d'existence du dispositif.

III/ PARTENARIATS ET COOPERATIONS

Au cours de cette année 2020, la dynamique partenariale a été maintenue malgré la crise sanitaire avec :

Secteur sanitaire →

Altersoin (sophrologie, ostéopathie, diététique...)

CRESERC

- bilan neuropsychologique, remédiation cognitive, éducation thérapeutique Permanences d'accueil et d'orientation formalisées par convention
-> décloisonnement sanitaire/médico-social
- Temps d'échanges réguliers autour de situations communes

CLINIQUE DU PARC

- Permanences d'accueil et d'orientation formalisées par convention
-> décloisonnement sanitaire/médico-social
- Temps d'échanges réguliers autour de situations communes

Secteur sanitaire →

Altersoin (sophrologie, ostéopathie, diététique...)

CRESERC

- bilan neuropsychologique, remédiation cognitive, éducation thérapeutique Permanences d'accueil et d'orientation formalisées par convention
-> décloisonnement sanitaire/médico-social
- Temps d'échanges réguliers autour de situations communes

CLINIQUE DU PARC

- Permanences d'accueil et d'orientation formalisées par convention
-> décloisonnement sanitaire/médico-social
- Temps d'échanges réguliers autour de situations communes

De nouveaux partenariats se sont également construits au cours de l'année 2020 malgré le contexte avec notamment :

- Heinlex à St Nazaire pour des permanences Emploi
- Centre de proximité de Réhabilitation UNIR St Nazaire
- Clubhouse de Nantes
- SAMSAH Etape

Plusieurs actions de promotions du dispositif ont également été organisées souvent en visio au regard du contexte sanitaire :

- Programme pro famille - CHU
- A2C44
- SEVE Emploi
- Service social Adapei 44
- SESSAD des œuvres de Pen Bron
- Unis cité

IV/ FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

La crise sanitaire a nécessité une adaptation des pratiques professionnelles pour assurer la continuité du service, rester en lien avec les personnes accompagnées mais aussi pour maintenir la cohésion d'équipe du fait du travail à distance :

• Pour les personnes accompagnées :

- Appel téléphonique ou visio quotidien
- Apprentissage à distance à l'utilisation des outils numériques
- Séance de réveil musculaire et relaxation à distance
- Groupe de parole en visio
- Création d'un blog de valorisation des compétences culturelles

• **Pour l'équipe :**

- Maintien des réunions d'équipe en visio
- Participation à des webinaires avec le CFEA (Collectif Français de l'Emploi Accompagné), WF13 (Working First) ...
- Maintien de l'analyse de pratique à distance

V/ LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

Le dispositif Emploi Accompagné, co-porté par l'Adapei de Loire-Atlantique et le GIRPEH est constitué en 2020 de :

5 personnes correspondant à 4.4 ETP de job coach :
2 ETP salariées de l'Adapei, 2,4 du GIRPEH

L'équipe est localisée sur Nantes dans les locaux du service Passerelle pour l'emploi. A noté qu'une des job coach est positionnée sur le territoire de St Nazaire afin de développer le partenariat et les accompagnements sur l'Ouest du département.

Nantes le, 10/03/2021
Directrice Pôle Inclusion
Passerelle pour l'Emploi-Adapei 44
Dispositif Emploi accompagné
Lyliane JEAN

